|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | FISMA-D-4 |
| Numéro de poste Sysper: | 90708 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Tilman Lueder  4e trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-11-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La DG FISMA (Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux) est chargée d’initier et de mettre en œuvre des mesures de réglementation et d’intégration des marchés financiers.

Le poste est vacant dans l’unité en charge du secteur assurances et fonds de pensions, laquelle est composée actuellement de 18 membres, experts nationaux détachés et administrateurs de la Commission européenne. Parmi ses attributions principales, l’unité assure le développement et la mise en œuvre d’un cadre juridique prudentiel européen pour les entreprises d’assurance (la Directive Solvabilité II). L’unité traite aussi des questions relatives à la protection des consommateurs en particulier dans la cadre de la distribution de produits d’assurance, y compris dans le secteur des véhicules à moteur et dans celui des pensions professionnelles et privées (IORP, PEPP). Dans ce contexte, l’unité joue un rôle clé dans l’élaboration d’une Stratégie pour les Investisseurs de Détail pour laquelle des propositions législatives ont été présentées en mai 2023. L’unité est également responsable des relations avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes en matière d’assurance. Elle travaille en coopération étroite avec l’Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) et représente l’UE dans le ses relations internationales, en particulier au sein de l’Association Internationale des Contrôleurs d’Assurance (AICA).

**Présentation du poste (nous proposons)**

Les principales responsabilités seront liées à la finalisation et à la mise en œuvre de la révision de la directive Solvabilité II. Après la conclusion d'un accord politique sur le contenu des dispositions de niveau 1 de la revue (décembre 2023), le travail portera désormais sur la conception et l'adoption des dispositions correspondantes de niveau 2 / mesures d’exécution. Plusieurs domaines d’expertise seront nécessaires pour ce travail, y compris les liens entre la réglementation prudentielle et les autres priorités politiques.

Dans ce contexte, le candidat retenu aura également l'occasion, en fonction de son expertise et des besoins de l'unité, de s'impliquer dans un ou plusieurs des domaines de travail suivants :

* le rôle de l'assurance dans le domaine de la finance durable, y compris le lien avec les initiatives horizontales et le débat sur les lacunes en matière de couverture de risque (‘protection gaps’) ;
* la supervision des groupes d'assurance, y compris une possible révision de la directive sur les conglomérats financiers (FICOD) ;
* l'impact des développements numériques sur le secteur de l'assurance ;
* la supervision macroprudentielle des entreprises d'assurance et des institutions de retraite professionnelle (IRP), y compris dans le contexte international ;
* les problématiques liées à la protection des consommateurs, et notamment en contribuant à la négociation de l'initiative RIS et à la mise en œuvre de la directive sur la distribution d'assurances ;
* le travail sur les pensions professionnelles et privées
* le travail d'application, les vérifications de transposition, le traitement des cas de mauvaise application du cadre réglementaire des assurances et des pensions.

L'expert réalisera des analyses, rédigera des notes et des synthèses et contribuera à l'élaboration d'initiatives politiques dans les domaines relevant de sa responsabilité. Il informera la direction de FISMA ou la Commissaire lors de leurs rencontres avec les parties prenantes, et participera à des réunions de haut niveau, sous la supervision d'un responsable. L'expert prendra part à des réunions liées aux processus législatifs en cours, aux groupes d'experts et à d'autres forums pertinents pour le poste. L'expert participera également occasionnellement à des conférences publiques sur des sujets liés à ses domaines de responsabilité. Le poste implique des contacts réguliers avec l’AEAPP/l’AICA et la participation aux groupes de travail de l’AEAPP ou de l’AICA.

L'expert fera partie d'une équipe hautement motivée et conviviale et devra travailler en équipe et fournir un travail de qualité sur différents sujets simultanément. Le candidat retenu devra être un bon communicant tant à l'écrit qu'à l'oral, avoir une approche analytique et orientée vers la résolution de problèmes, ainsi qu'un bon sens des priorités et d'excellentes compétences interpersonnelles.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat doit posséder une diplôme universitaire ou formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent dans le(s) domaine(s): économie, économétrie ou mathématiques, actuariat, droit ou comptabilité.

Le candidat doit posséder une expérience dans le secteur financier ou dans sa réglementation. Le candidat doit avoir une bonne connaissance du secteur de l’assurance et de l’activité d’assurance et doit avoir un intérêt prononcé pour la finance durable. La connaissance des procédures institutionnelles de l’Union et de la rédaction juridique serait également un atout. Une expérience antérieure en matière de conception de politiques et d'analyse économique serait un atout supplémentaire.

Ce poste requiert une grande flexibilité et une grande capacité à résister à la pression. Étant donné que les interlocuteurs seront souvent de haut niveau (par exemple, représentants de gouvernements nationaux, députés européens, dirigeants d’entreprises d’assurance), l’expert devra aussi savoir faire preuve de sens politique.

L'expert national détaché doit maîtriser au moins deux langues de l'Union européenne. La langue de travail principale est l’anglais.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)